



# *A.FR.AV*

## *Association FRancophonie AVenir*

**Objet :** Défense de la langue française

**Madame Isabelle Boulay**  
**Chic Music Inc.**  
**205 Laurier-Ouest**  
**Montréal, QC H2T 2N9**  
**Québec - Canada**

Manduel, le 21 janvier 2023

Madame,

Je me permets de vous adresser cette lettre, car je pense qu'en tant que chanteuse parmi les plus belles voix de la Francophonie, vous êtes attachée à la langue française et que peut-être en cela vous ne refuserez pas de m'aider à défendre notre langue face au pouvoir public français de plus en plus anglicisé et fier de l'être.

À travers vos voyages fréquents en France, vous avez certainement constaté que notre pauvre pays était de plus en plus atteint d'anglomanie, au point que l'on ne peut plus faire un pas dans une ville, et notamment à Paris, sans tomber sur des appellations en anglais que ce soit dans les publicités, dans les enseignes des magasins, dans la création de marques et d'évènements, etc., et de l'anglais encore jusqu'aux musiques d'ambiance pour animer des lieux publics.

Même à Nice, près de l'Italie, la municipalité est toute fière d'afficher une sculpture en anglais dénommée « I LOVE NICE », une sculpture bien à la vue des touristes afin qu'ils puissent se prendre en photo devant elle et avoir ainsi un souvenir de la ville (en anglais).

Je vous écris cette lettre parce qu'en plus d'être Québécoise, donc dans la lignée de ceux qui battent pour le maintien du français en Amérique du Nord, vous êtes la compagne de l'actuel ministre de la Justice en France, M. Éric Dupond-Moretti, et, si en France, il y a la loi Toubon pour défendre la langue française, il faut savoir qu'elle est très peu appliquée, quand elle n'est pas carrément ignorée ou déviée de son esprit même.

Récemment, nous avons attaqué l'État français contre les marques à connotation anglaise qu'il a créées et qu'il utilise, les marques « Choose France », « La French Tech », « Next 40 », « French Impact », et nous avons perdu nos procès au motif que pour les juges les termes anglais « choose », « French » et « next » n'ont pas d'équivalents français officiels dans le registre terminologique de la Commission d'enrichissement de la langue française.

Cela est consternant, aberrant, mais c'est ce qui s'est passé, hélas (merci de lire le document n°1 joint à cette lettre pour plus de détails).



.../...

De plus, sur les 5 dernières années, nous avons déposé plus de 120 plaintes auprès des procureurs de la République au sujet de publicités qui ne respectaient pas la loi Toubon sur l'affichage (exemple : lorsqu'un slogan publicitaire est en anglais, sa traduction en français doit être aussi lisible, visible et audible que l'original en anglais – article 4, paragraphe 2 de la loi Toubon).

Eh bien, lorsque le Parquet daigne nous répondre, c'est pour nous dire que nos plaintes sont classées sans suite. Aucune n'a donc abouti à ce jour !

Bien évidemment, j'ai signalé tous ces dysfonctionnements à Monsieur le ministre de la Justice, Monsieur Éric Dupond-Moretti (merci de lire en cela, le document n°2 joint à cette lettre), mais, malheureusement, pris certainement par son travail ministériel, il n'a pas répondu à mes sollicitations.

Cela dit, et sans vouloir abuser de quoi que ce soit, pourrais-je vous demander cependant de bien vouloir lui parler des problèmes que je viens de vous signaler concernant notre langue malmenée ? Je sais qu'il est très attaché à la langue française et à la francophonie, le juste combat que notre association mène, ne devrait donc pas le laisser indifférent.

Pour notre langue et pour la Francophonie mondiale, **il serait donc très important que M. Dupont-Moretti intervienne pour plus de justice à l'égard de notre langue, pour que la loi Toubon, notamment, soit appliquée, et appliquée selon l'esprit de la loi, qui est la défense de la langue française, et non selon l'air du temps qui, comme l'on sait, est favorable à l'anglicisation de notre langue, donc de notre société.**

En vous remerciant par avance de l'attention que vous avez bien voulu accorder à cette modeste lettre, et dans l'espoir que vous voudrez bien en faire écho auprès de Monsieur Éric Dupond-Moretti, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes respectueuses et chaleureuses salutations.

**Régis Ravat,  
Président de l'A.FR.AV**

**Note :** Je joins à cette lettre, à toutes fins utiles, en plus des documents n°1 et n°2, un document n°3 dans lequel figurent les propositions de notre association pour donner plus d'efficacité à la loi Toubon, la loi relative à l'emploi de la langue française en France.



*Association Francophonie Avenir (A.FR.AV)*  
2811 chemin de Saint-Paul - Parc Louis Riel - 30129 Manduel  
Sur Toile : <https://www.francophonie-avenir.com> - Courriel : [afrav@francophonie-avenir.com](mailto:afrav@francophonie-avenir.com)